

Continuité des activités après la mise en veille WE en vue du redémarrage des activités stratégique et critiques

Consigne de sécurité sanitaire

Adaptation des consignes :

Les mesures suivantes sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution du Covid-19 pour la prise en compte des dernières informations sur le sujet. Elles sont également susceptible d'être ajustées au regard des exigences réglementaires locales (soumis à validation par la CCC du groupe).

- 1) Nettoyer et désinfecter les locaux qui seront utilisés pendant le WE : par les sociétés de nettoyage pour application *(procédure jointe)*
- 2) Mesures préalable avant de venir travailler sur site : prise de température par le collaborateur à son domicile : si t°C >38°C et/ou symptôme de toux ou gêne respiratoire, il reste à la maison et appelle son manager et son médecin selon son état.
- 3) **Transports**: éviter autant que possible l'usage des transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail privilégier un véhicule personnel.
- 3) Organisation du travail et des espaces associés :
 - Gestion des flux et des horaires des équipes :
 - Alterner les flux des entrées/sorties du personnel pour éviter la proximité
 - Absence de croisement des équipes alternées, passage de consigne par téléphone ou entre un nombre de personnes très restreint avec le respect de la distance de sécurité
 - Dans la mesure du possible réduire à une seule équipe par jour et travailler avec des équipements dédiés à chacune des équipes
 - Si impossible et avec une organisation en 2 équipes alternées : respecter 1 heure entre 2 équipes pour permettre le nettoyage renforcé des zones communes y compris les vestiaires
 - Aménager les vestiaires pour permettre la mise en œuvre des gestes barrières et en conséquence du respect des distances de sécurité
 - Privilégier la mise à disposition des vêtements de travail : favoriser l'utilisation de vêtements de travail jetables et les collecter à l'issue du poste dans des poubelles spécifiques dédiées qui seront fermées et évacuées ou augmenter les rotations de nettoyage des vêtements/blouses en tissus (fréquence à déterminer par les sites avec un minima de 1 fois par semaine)
 - Aménager les espaces de pause et de restauration en conséquence : déterminer les espaces dédiés et en nombre limité au plus proche des zones de travail.

• Organisation des équipes :

- Limitation des superficies utilisées pour les opérations et faciliter la maîtrise du nettoyage renforcé (règles de circulation et de cheminement alternés à bien définir par le site et à adapter en fonction de l'organisation en 1 ou 2 équipes voir paragraphe sur nettoyage)
- Assurer 2 m de distance entre les personnes avec matérialisation physique lorsque possible, séparation des postes de travail, pas de proximité sur les activités de travail
 - Si pas possible d'assurer la gestion des rares situations critiques avec le respect des 2m alors équiper les personnes de masques de protection individuelle sinon arrêter l'activité
 - Cas des salles blanches : assurer un apport d'air neuf d'au moins 80% (donc maximum de 20% d'air recyclé) sinon demander le port du masque de protection individuelle
 - Marquage visuel ou physique des 2 m de distance : peut se faire par exemple avec du rubalise au sol ou poteaux avec corde (devant pointeuse, autour du poste de travail, entrée et sortie bâtiment, tables réunions)...pour aider à matérialiser et éviter toute situation de proximité
- Aménagement et règles d'utilisation des salles collectives et de réunion en conséquence



• Rappel et respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale déjà diffusées :

- Pas de contact physique entre les personnes, minimum de 2m
- Pratiquer le lavage des mains au savon très régulièrement (plusieurs fois par poste, avant et après restauration, avant retour des parties communes ou des sanitaires vers le poste de travail, avant et après utilisation d'équipements partagés...)
- Blocage des portes en position ouverte partout où cela est possible sinon ouverture des portes en utilisant le coude
- En complément du lavage des mains rigoureux, mise à disposition de gel hydro alcoolique au mieux des disponibilités d'approvisionnement (accueil, réception, infirmerie, magasin, espace photocopieurs, zone de restauration, entrée salles blanches etc)
- ..

4) Nettoyage des locaux et postes de travail

- Fermeture des accès aux machines à café, fontaine à eau, bars etc. → chaque site devra identifier les alternatives
- Nettoyage des locaux par le personnel du prestataire externe :
 - Réaliser un nettoyage des locaux occupés renforcé (détergeant et désinfectant) de préférence avant le démarrage de l'équipe du matin de façon à assurer un minimum de 03 heures entre le départ de la dernière équipe et l'arrivée de l'équipe de nettoyage (voir « procédure renforcée d'une zone contaminée »)
 - Réaliser, entre 2 équipes se succédant, un nettoyage des locaux partagés avec désinfection des surfaces de contact autres que poste de travail (poignées de porte, rampes escaliers, claviers ascenseurs, interrupteurs, robinets, sanitaires, vestiaires, autres espaces commun

- ne pouvant pas être fermés (liste fixée par le chef d'établissement) ...) : durée 01hre (voir procédure renforcée de nettoyage des zones publiques)
- Port de blouses jetables, masques et gants obligatoire pour le personnel externe intervenant car moins de 03 heures depuis le départ de l'équipe postée
 - Collecte des vêtements et équipements de protection, ainsi que des déchets de nettoyage dans une poubelle qui sera fermée et évacuée dans la filière « déchets dangereux ». Lavage stricte des mains du personnel ensuite.
- Mise en place d'un suivi de traçabilité de nettoyage par la société prestataire
- Respect des consignes Thales par le personnel de nettoyage (voir guide organisationnel diffusé) qui sera équipé des Equipements de Protection Individuels adaptés tel que mentionné ci-dessus par son employeur (gants, masques, blouse jetable). Tout comme pour les salariés Thales, l'absence de symptôme doit être contrôlée quotidiennement.

• <u>Nettoyage du poste de travail par les salariés Thales</u>

- Partout où cela est possible, de façon à renforcer la barrière physique, le salarié utilise un film étirable jetable pour protéger tous les équipements utilisés pouvant l'être en début de poste. Film à retirer par le même salarié en fin de poste puis lavage des mains.
- Lorsque cela n'est pas possible ou si le film s'est déchiré, un nettoyage précis et à minima à chaque début et fin de poste par chaque salarié de leurs équipements de travail, en particulier de toutes les surfaces en contact avec les mains (téléphones, consoles, claviers, écrans, etc.) est à réaliser avec une solution désinfectante autorisée (application humide via lingettes et/ou support papier/tissus imbibés et/ou spray avec essuyage) après s'être préalablement équipé de gants de protection individuelle (néoprène, latex ou nitrile). La liste des produits certifiés virucides Covid 19 est annexée.
- Si aucune de ces solutions n'est possible car cela détériorerait les équipements techniques alors équiper le collaborateur de masque de protection individuelle, de lunettes de sécurité et de gants de protection individuelle.
- Mettre à disposition des collaborateurs des gants, des lingettes ou des chiffons avec les solutions virucides mentionnées (voir références annexées)
- <u>Protocole de désinfection des locaux suite à cas Covid 19</u>: fermeture du site le temps nécessaire pour déclinaison du protocole tel que prévu au scénario D Thales pour décontamination totale selon protocole validé avec les sociétés de nettoyage locales.

<u>Annexe – Liste certifiée virucides Covid 19 :</u>

Pour ce nettoyage les produits à utiliser doivent impérativement être <u>virucides et compatibles du Covid 19</u>, ce sont :

- soit une lingette <u>virucide</u> type ANIOS QUICK WIPES avec mise en œuvre des EPIs adaptés : des gants de protection (néoprene, latex ou nitrile)
- > soit l'utilisation des produits suivants sur des lingettes papier ou chiffon propre / tissus avec mise en œuvre des équipements de protection individuels mentionnés dans la FDS du produit utilisé :
 - eau de Javel à 0,5 % (l'hypochlorite de sodium). Si dilution réalisée sur site, à préparer quotidiennement sinon instabilité du produit.
 - l'éthanol à 70%
 - l'alcool isopropylique à 70 %
 - les composés d'ammonium quaternaire à 0,04 %

Gants de protection individuelle : néoprene, latex ou nitrile